



COMMISSION SPORTIVE DU 4 JANVIER 2022 (restreinte)

Membres présents : Maurice JOUBIN ; David LE NORMAND ; Jean-Paul COURCOUX.

JOURNEE DU 24/10/2021 :

**Loguivy Plounevez AS 1 / Louargat US 1, D2 groupe B
Qualification et participation d'un joueur de Loguivy Plounevez AS.**

La commission,

Après audition de M. Jean-Christophe ALBERT, Président de la Chapelle Neuve FC, lic N°2287732391, sous couvert du club, Mme Sonia ROBIN, M. Jean-Michel AMOSSE et après étude des nouveaux éléments du dossier (feuille de match de la rencontre LA CHAPELLE NEUVE 2 – LOGUIVY PLOUNEVEZ AS 2 du 24-10-2021 arrivé la veille de l'audition).

Constata que sur le match LA CHAPELLE NEUVE FC 2 – LOGUIVY PLOUNEVEZ AS 2 l'arbitre de touche n'était pas Moran LE NORMAND comme indiqué sur la feuille de match mais Thomas PRIGENT.

La commission constate que le joueur Moran LE NORMAND a bien participé à deux rencontres le même jour : La Chapelle Neuve FC 2 – Loguivy Plounevez AS 2 et Loguivy Plounevez AS 1 – Louargat US 1.

En conséquence la commission :

- Donne match perdu par pénalité à Loguivy Plounevez AS 2 en application de l'article 76 des règlements de la LBF.

LA CHAPELLE NEUVE FC 2 : 3 pts 3 buts

LOGUIVY PLOUNEVEZ AS 2 : -1 pt 0 but

- Donne match perdu par pénalité à Loguivy Plounevez AS 1 en application de l'article 76 des règlements de la LBF.

LOGUIVY PLOUNEVEZ AS 1 : -1 pt 0 but

LOUARGAT US 1 : 3 pts 3 buts

- Inflige une amende de 150 € (Chapitre 2, article 104 des règlements de la LBF) et 30 € (Titre 4, article 96.1 des règlements de la LBF).

La commission transmet le dossier à la commission de discipline pour suite à donner concernant le joueur Moran LE NORMAND.

JOURNEE DU 19/12/2021 :

Plouguernevel Kreiz Breizh 1 / Plaintel Sp 2 : D1 groupe C

Dossier transmis par la commission de discipline du 23/12/2021

La commission,

Après étude des pièces du dossier

Dit que le joueur Fabien LE TURDU de Plouguernevel Kreiz Breizh suite au report de la journée du 5/12/2021 et du report de la journée du 12/12/2021 n'a pas purger son match de suspension (date d'effet au 29/11/2021) et était suspendu le 19/12/2021

En conséquence donne match perdu par pénalité à Plouguernevel Kreiz Breizh

A savoir : Plouguernevel Kreiz Breiz 1 : 0 but ; -1 point

Plaintel Sp 2 : 3 buts ; 3 points.

REPORTS DE MATCHES :

Journée du 05/12/2021 D1, D2, D3, D4 : reportée au 9/01/2022

Journée du 12/12/2021, D1, D2, D3, D4 : reportée au 16/01/2022

FORFAITS OCCASIONNELS :

JOURNEE DU 19/12/2021 :

D2 B : Bourbriac US bat Plouisy US par forfait.

Rappel : les décisions de la commission sportive sont susceptibles d'Appel devant la commission d'Appel du district selon les conditions et formes et de délais prévus aux articles 97 et 98 des règlements de la LBF.

Le Président de la Commission,
Maurice JOUBIN

Le Secrétaire de Séance,
David LE NORMAND

